



**VAL D'HÉRENS**  
ÉCOLES PRIMAIRES  
*SOURCE D'ÉNERGIES*



**Utilisation des vélos  
et des trottinettes  
sur le chemin de l'école**

En fonction de la configuration communale, le vélo ainsi que la trottinette se voient offrir de beaux parcours dans notre village et ses environs.

La direction des écoles se permet de transmettre quelques points de réflexion pour les élèves qui utiliseraient leur vélo ou trottinette pour se rendre de leur domicile à l'école.

**Nous rappelons que les enfants venant à l'école à vélo, à trottinette ou par tout autre moyen de transport (véhicules privés, bus scolaire, à pied...) restent sous la responsabilité parentale.**

Même si la loi autorise les enfants de moins de 6 ans à circuler seuls sur une route principale, ce n'est qu'en 6 Harmos que les rudiments de circulation leur sont enseignés dans le cadre scolaire. Plus jeunes, ils ne sont pas capables de réagir de manière adéquate dans toutes les situations et de coordonner leurs mouvements pour effectuer une présélection.

- ⇒ Seuls les vélos équipés conformément à la loi sont admis sur la voie publique ;
- ⇒ Un casque adapté et correctement réglé devrait toujours être porté ;
- ⇒ Les trottoirs sont réservés aux piétons. Il faut pousser son vélo pour les emprunter.

Si votre enfant peut répondre par l'affirmative à tous les points ci-dessous, alors il est prêt à faire du vélo (TCS) :

- ⇒ Je connais les conditions nécessaires pour faire du vélo (habileté, équilibre, signes de la main, ...) ;
- ⇒ Je roule avec un vélo adapté à ma taille ;
- ⇒ Je maîtrise suffisamment mon vélo pour pouvoir m'élancer dans la circulation ;
- ⇒ Je conduis un vélo conforme aux exigences ;
- ⇒ Je connais la signification des signaux et des marquages qui sont importants pour moi ;
- ⇒ Je connais les règles importantes de priorité ;
- ⇒ Je sais qu'il y a des situations qui peuvent engendrer des dangers et j'essaie de les éviter (angle mort, camion avec remorque, véhicule à l'arrêt, ...) ;
- ⇒ Je porte un casque et des habits clairs lorsque je roule à vélo ;
- ⇒ Je suis préparé au fait que d'autres usagers de la route peuvent commettre des erreurs ;
- ⇒ Je respecte les autres usagers de la route.

Les vélos et trottinettes sont parqués à l'endroit prévu à cet effet par la commune, sont protégés grâce à un antivol et ne sont pas utilisés dans l'enceinte de l'école. Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol ou autres délits.

**POLICE INTERCOMMUNALE HERENS**  
Sergent Major

Marlène Sy

**ÉCOLES PRIMAIRES DU VAL D'HERENS**  
La Directrice

Monique Pralong

Copies : aux enseignants  
à la commission scolaire